

Qu'est ce le Contrôle a priori / a posteriori.

Par **Mathilde_pn_**, le 11/11/2022 à 17:37

Je voudrais savoir la définition du Contrôle a priori / a posteriori.

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/11/2022 à 21:56

BONSOIR

Je suppose que votre question porte sur le contrôle de constitutionnalité.

Le contrôle à priori c'est lorsque 60 députés ou sénateurs saisissent le conseil constitutionnel pour contrôler la constitutionnalité d'une loi avant qu'elle ne soit adoptée.

Le contrôle à posteriori, c'est lorsque une partie soulève inconstitutionnalité d'une loi applicable lors d'une procédure. La partie formulera alors une question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21088>